PROCÉDURE REPÉRAGE DU PATIENT SANS MÉDECIN TRAITANT

REPÉRAGE DU PATIENT SANS MT PAR LE PRO.DE SANTÉ

pharmaciens IDELS, urgences, hôpital, DAC....acteurS du social et du médico social

PATIENT SANS MT AYANT PRIS CONNAISSANCE DE LA PROCÉDURE DE LA CPTS

affiches vues chez les pro. de santé, établissements, partenaires, site internet

SITE INTERNET CPTS
"VOUS N'AVEZ PAS DE MÉDECIN TRAITANT"
Possibilité d'envoyer le lien vers le formulaire par mail.

FORMULAIRE D'ORIENTATION D'UN PATIENT SANS MT EN LIGNE :

- Coordonnées
- Arrondissement
- Situation spécifique justifiant une prise en charge prioritaire (ALD, >75ans, CMU/C2S...)
- Visite à domicile requise ?
- Consentement RGDP

COORDINATION DE LA MISSION MTHELP

- **Récupération et traitement des demandes**
- **Consulter la liste des MT ayant des créneaux disponibles**

Transmission au patient des coordonnées du et des MT disponible(s) avec les modalités de prise de RDV

Prise de rdv effectuée par le patient

LE PATIENT DOIT INFORMER LA CPTS DE L'ISSUE DE LA DEMANDE

Liste de patients ayant trouvés un MT mise à jour et anonymisée

CPTS Marseille 1-2-3